

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE
Lundi 10 novembre 2014
ÉCOLE MATERNELLE GÉRARD PHILIPPE ARNAGE

-§-§-§-

Étaient présentes:

. Mme Céline ARMANGE	}	
. Mme Évelyne GUÉRINEAU	}	
. Mme Stéphanie LECHANTRE	}	Enseignantes
. Mme Évelyne MAREAU	}	
. Mme Laëtitia BARREAU	}	
. Mme Dorothée COFFINET	}	
. Mme Tiphaine CHAUDEMANCHE	}	Représentantes des parents d'élèves
. Mme Laëtitia LONG	}	
. Mme Anne AUDIO	}	
. Mme Elsa PAIN	}	
. M. Thierry COZIC		Maire d'Arnage
. Mme DIEBOLT		Adjointe au maire

Étaient excusés:

. Mme TONNEVY		Inspectrice de l'Éducation Nationale
. Mme Anne-Cécile GRESSANT		Enseignante de MS-GS les vendredis et 1 mercredi sur 4
. Mme Laurence OTTO		Représentante du RASED
. Mme Maud DESAPHI		Représentante des parents d'élèves
. Mme Sandrine CAPOULADE		Représentante des parents d'élèves
. Mme Pascale COSSON	}	
. Mme Priscilla DAGOREAU	}	A.T.S.E.M.
. Mme Marie-Laure POTTIER	}	

I. BILAN DE LA RENTRÉE

La rentrée s'est relativement bien passée. La mise en place des rythmes scolaires nous ont conduits à des aménagements au niveau des locaux, des temps où les élèves passent d'un service à un autre. Cette mise en place restera une préoccupation importante au cours de cette deuxième période, pour que l'organisation de ces temps passerelles se passe au mieux (sortie de la classe-début des NAP). Après une semaine de reprise, nous avons le sentiment que les parents d'élèves ont pris davantage de repères, en ce qui concerne les lieux de sorties des NAP ou APC pour leur enfant. Cependant, la communication des familles envers leur assistante maternelle doit encore être améliorée.

Nous avons 4 classes. Les effectifs actuels, ayant beaucoup évolué pour les PS depuis le retour des vacances de la Toussaint, sont les suivants :

PS	Stéphanie Lechantre	26
PS-MS	Evelyne Guérineau	15+11 = 26
MS-GS	Céline Armange	7+17 = 24
MS-GS	Evelyne Mareau	6+19 = 25
TOTAL		101

Soit par niveaux : 41 PS, 24 MS, 36 GS. Ce qui porte le total des élèves à 101.

Par rapport aux effectifs de l'année passée, il y a une importante augmentation du nombre de PS cette année.

La communauté éducative se compose de 4 enseignantes, 3 atsem, 2 avs (pour 3 élèves dans les classes de MS-GS).

Réseau d'aide (RASED) :

Le réseau d'aide est constitué de 3 personnes

- 1 psychologue scolaire : Frédérique LEMAÎTRE

- 1 rééducatrice : Laurence OTTO
- 1 maître d'adaptation : Nathalie LÉVÊQUE

Le Rased peut être contacté pour tout élève en difficulté, quelle que soit cette difficulté et quelle que soit la classe de l'élève. Les demandes d'aides peuvent être formulées par les enseignants, ou directement par les familles. Les coordonnées du Rased sont affichées à l'entrée de l'école.

II. VOTE DU REGLEMENT INTÉRIEUR

- Le règlement intérieur est lu, modifié et voté à l'unanimité.

Changements :

-Une mention concernant les maladies contagieuses et l'obligation de prévenir l'école au plus vite est ajoutée.

-Suite à la mise en place des rythmes scolaires, les paragraphes mentionnant les Activités Pédagogiques Complémentaires, ainsi que les horaires ont été modifiés et remplacés par ceux-ci :

Paragraphe II (Fréquentations et obligations scolaires) - point 3 :

« 3 - L'organisation du temps scolaire :

La durée hebdomadaire de la scolarité à l'école maternelle est fixée à 24 heures.

Les journées de classe ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis toute la journée, ainsi que les mercredis matins.

Les horaires de l'école : 8h45 à 11h45 et 13h30 à 15h45 (accueil à l'école 10 minutes avant le début de la classe).

A partir de 15h45, les élèves qui auront été préalablement inscrits en Mairie, pourront bénéficier des Temps Activités Périscolaires, à raison de 45 minutes de 15h45 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Les modalités et les horaires de ces activités sont précisés par les services de Mairie.

En outre, certains élèves pourront bénéficier des Activités Pédagogiques Complémentaires, encadrées par les enseignantes, à raison de 45 minutes de 15h45 à 16h30, les lundis et/ou jeudis. Les modalités et les horaires de ces activités seront précisés par écrit dans un contrat que la famille signera, sans quoi l'activité ne sera pas mise en place pour l'élève. A 16h30, l'enseignant responsable de l'activité remettra l'élève à la personne ou au service d'Accueil périscolaire indiqué sur ce contrat. »

Paragraphe V (Surveillance des élèves) – point 2 :

« 2 - Les enfants sont rendus à leur famille à l'issue des classes du matin et du soir, sauf ceux qui sont pris en charge par le service de cantine (pour la pause méridienne) ou des TAP ou APC (pour la fin d'après-midi). »

III. BUDGETS ET COMPTES

-Budgets Mairie :

-A l'issue de la rentrée de septembre, l'intégralité des budgets de l'année 2014 ont été utilisés.

-Coopérative scolaire :

-Présentation du bilan de l'année 2013-2014 : cf. bilan financier

solde du compte courant : 3542.85 euros au 10/09/14

solde du livret d'épargne : 596.90 euros au 10/09/14

N'ont pas été encore réglés les dépassements du budget Mairie concernant les entrées au Zoo de la Flèche et au Poney-Club de Changé, à hauteur de 440 euros environ. Le règlement se fera sous l'exercice financier 2014-2015, la facture de la mairie n'étant pas arrivée.

-Voici les premières dépenses et des recettes : Septembre-octobre 2014

Dépenses	Recettes
	Cotisations Coopérative : à décider en Assemblée Générale extraordinaire

Abonnement Médiathèque, CD de la Chorale : 35.00 €	
Coopérative de classe pour l'année : 400 €	
Commande de fournitures : 29.70 €	
CD à graver, pile/horloge : 14.50 € + 9.95 €	
CD à graver, encre : 14.50 € + 49.98 €	
Semaine du goût : 21.77 € + 2.95 €	
1 abonnement par classe : 35 + 36 + 69.90 + 62 €	

-Voici quelques prévisions chiffrées certaines dans les mois à venir :

Dépenses	Recettes
Noël des classes, renouvellement des jeux : 400.00 €	
Spectacle de Noël : 1.00 euros / élèves soit 100.00 €	

IV. TRAVAUX ET ACQUISITIONS

- **Acquisitions/travaux 2015** : Les demandes sont les suivantes pour l'année 2014-2015 :

L'informatique (équipement des classes en ordinateurs) a été redemandé, comme chaque année, comme une priorité de premier ordre. La mairie d'Arnage assure être en recherche sur ce dossier pour construire un projet sur l'ensemble des écoles d'Arnage, avec les crédits de 2015.

M. le Maire précise que la dotation de matériel informatique se fera en fonction du projet des enseignants, un projet à bâtir ensemble lors de réunions spécifiques. Il explique que si les enseignants ont déjà évoqué des projets concrets d'ici là, leurs propositions sont les bienvenues.

Cependant, nous avons été invités à formuler des demandes concernant d'autres points que l'informatique, bien que la préoccupation soit résolument dans ce sens pour 2015.

- ① Des stores pare-soleil pour la classe de PS de Mme Lechantre
- ② Une petite structure de jeux (type maison) adaptée aux plus petits sur la petite cour, de sorte que cette cour puisse être aussi utilisée par les PS
- ③ L'achat de 3 armoires plus récentes et fermables à clef (pour les classes 1, 3 et 4)
- ④ L'achat d'un ordinateur portable et d'un vidéo-projecteur

- **Travaux réalisés ou à réaliser** :

-Lors des vacances de la Toussaint, l'eau chaude a été installée dans les toilettes de PS, les classes de PS-MS classe 2, MS-GS classe 3 et MS-GS classe 4. Nous remercions la municipalité.

-Nous signalons que, malgré les poignées 3 points et les grilles pour qu'ils ne passent pas la main derrière, les enfants (MS-GS) parviennent malgré tout, à ouvrir les portails de la petite cour.

-Sous le préau, le poteau central, habituellement revêtus de mousse et de scotchs pour éviter les chocs sur la cour de récréation, est à refaire/reconsolider.

-Concernant l'état des vélos, le parc, quelque peu vieillissant, va être renouvelé au fil des années scolaires. Cependant, nous souhaiterions mettre en place une révision systématique à chaque vacance scolaire. Jusqu'alors, nous le précisons au gré des besoins sur les fiches « travaux » à destination des services techniques de la commune.

V. SÉCURITÉ

-**Le premier exercice incendie** :

L'alerte incendie de premier trimestre a eu lieu le mardi 16 septembre 2014. Cet exercice a permis de rappeler les conduites à tenir en cas d'incendie et s'est déroulé sans incident.

-**Le Plan Particulier de Mise en Sûreté** :

-Le PPMS de l'école a été remis à jour, comme requis annuellement. Il s'agit du protocole à respecter en cas

d'accident majeur (par exemple, une quantité importante de gaz toxique dans l'air), accidents pour lesquels il faudrait un confinement au lieu d'une évacuation.

-La salle de motricité a été choisie comme lieu de confinement pour l'ensemble des élèves de l'école. Une mallette a été constituée contenant : litres d'eau, gobelets, papiers administratifs nécessaires, piles et radio...

-Un récapitulatif des consignes à respecter a été transmis aux familles par le biais du cahier de liaison.

-L'exercice annuel a eu lieu le mercredi 5 novembre 2014. Cet exercice a permis d'expliquer ces mesures de confinement aux élèves.

-Le cas de gale :

-L'école a recensé depuis octobre 5 cas de gale. Le centre médico-scolaire, et le Dr Sirouet, médecin scolaire, nous informe régulièrement sur les conduites à tenir. Les services municipaux sont réactifs concernant le nettoyage. Nous demandons aux familles de rester vigilante, de bien laver coussins et doudous à chaque fois que nous les rendons pour être nettoyés, le risque de contamination résidant essentiellement dans la literie et les dortoirs. Les mains des enfants sont régulièrement lavées au savon dans la journée.

En revanche, les familles doivent avertir l'école aussitôt que la contamination est connue. Ce point concernant les maladies contagieuses est ajouté au règlement intérieur.

VI. VIE DE L'ÉCOLE

Activités Pédagogiques Complémentaires : Elle a lieu les lundis et jeudis de 15h45 à 16h30 (le goûter est pris après les APC et les NAP pour les élèves de l'accueil périscolaire).

En ce début d'année et jusqu'à décembre, nous avons proposé à chaque élève 1 ou 2 activités culturelles :

Ont également été proposées des activités culturelles : des jeux musicaux pour les PS, des activités autour des contes pour les MS, des jeux mathématiques/jeux de société, ainsi que des arts plastiques autour d'un album pour les GS.

Des groupes de langage sont également constitués pour novembre et décembre.

Nous avons réservé les temps d'aide à l'élève pour les périodes janvier-février et mars-avril.

Décloisonnement: Il a lieu tous les jours de 13h55 à 14h35 pour les élèves de Grande Section. Il permet un travail en petits groupes (9 enfants) avec chaque enseignante. Parmi les travaux du decloisonnement : phonologie, ateliers de découverte du monde, anglais (entre autres).

Chorale : A l'occasion des 10 ans de la Classe Orchestre, les classes travaillent cette année sur le thème "**Le temps qui passe**". Un travail est fait avec les classes de MS/GS, tous les mercredis matins à l'école élémentaire, avec la chorale du cycle 2 (9h00-9h30).

Semaine du goût: L'école a participé à la semaine du goût ayant pour thème : « Le potager dans tous les sens ». Les classes ont abordé les légumes sous différentes formes (crus, cuits, mixés, en préparation sucrée). Un goûter collectif a été organisé le jeudi 16 octobre : chaque classe a proposé une recette à goûter et à apprécier.

Médiathèque: Les classes de MS-GS s'y rendent 4 fois dans l'année. Les classes de PS et PS-MS iront, quant à elles, deux fois en milieu et fin d'année scolaire.

Festival BD : Il aura lieu les 29 et 30 novembre à la Salle de l'Eolienne et sera ouvert aux visiteurs. Un illustrateur, Julien Mariolle, interviendra dans les 2 classes de MS-GS le vendredi 28 novembre 2014. Il aura l'occasion de présenter ses personnages et son travail, à travers ses albums.

Les classes de PS et PS-MS bénéficieront également de la venue d'un auteur-illustrateur, à l'occasion de la manifestation Première P'âge, le vendredi 23 janvier 2014.

24h de la maternelle : Sur le thème de la découverte du monde, cette manifestation aura lieu le jeudi 27 novembre. L'équipe enseignante travaille à son organisation.

Noël : Un spectacle aura lieu le jeudi 11 décembre 2014, le matin, intitulé « Les rêveries du Père Noël ». Le goûter de Noël se déroulera le jeudi 18 décembre, l'après-midi.

Projet « Tennis de table » : A raison de 4 séances par classe, Stéphane Marmion viendrait normalement poursuivre le projet tennis de table, initié depuis 2 ans. Il interviendra pour proposer des activités de découverte adaptées selon l'âge des élèves. Le dossier pédagogique est en cours de rédaction et soumis à l'accord de l'Inspectrice.

Projet « Activités Aquatiques » : A raison de 10 séances, le groupe des 36 GS se rendra à la piscine d'Allonnes les vendredis de 10h10 à 10h50, à partir du vendredi 12 décembre 2014, jusqu'au 20 mars 2015. Ce groupe sera obligatoirement encadré par 2 enseignantes (Mme Armange, Mme Gressant), 2 parents agréés, 1 atsem, 1 maître-nageur, sans quoi la séance n'aura pas lieu. Viennent également : les 2 AVS pour encadrer les enfants porteurs de handicap, et 1 parent supplémentaire pour le vestiaire. L'ensemble des MS des 2 classes seront réunis et accueillis dans la classe de Mme Mareau.

Photos scolaires : Elles ont été réalisées le lundi 6 et mardi 7 octobre. Les bons de commandes devraient arriver mi-novembre. Les recommandes arriveront avant Noël.

Élections de parents : Elles ont eu lieu le vendredi 10 octobre 2014. Le quotient électoral (suffrages exprimés: nombre de sièges à pourvoir) était de 22. Le pourcentage de participation est de 53.33%. L'unique liste présentée a été élue, avec 8 parents représentants des parents d'élèves (dont 4 titulaires).

Bilans sensoriels/contrôle de vaccination : Les élèves de Grande Section seront tous vus en cours d'année par l'infirmière scolaire.

Association scolaire maternelle Gérard Philipe : Remerciements : L'association de l'école recevra des contributions financières de la FCPE et de l'AGFEPA, aux bénéficiaires des élèves.

DDEN : L'école a été contactée en fin d'année, en juin, par voie postale, n'ayant pas de DDEN à l'heure actuelle. Ce courrier rappelle le rôle d'un Délégué Départemental de l'Education Nationale, et de ce que peut apporter sa présence lors d'un conseil d'école. Celui-ci doit être choisi parmi des personnes qui ne sont pas ou plus parents d'élèves de l'école, qui ne sont pas ou plus Conseillers municipaux, et qui sont porteurs des valeurs de l'école de la République. Ce peut être également un enseignant en retraite. La directrice transmettra ce courrier en mairie et ainsi qu'aux parents élus.

VII. QUESTIONS DIVERSES

-Aucune questions diverses

-M. le Maire souhaite indiquer que le périmètre scolaire sera désormais fermé par 2 portails. Cependant, l'accès aux jeux de l'école élémentaire restera libre en dehors des horaires scolaires, selon une volonté de la commune d'Arnage. A cela deux raisons : mieux sécuriser les écoles le temps des week-ends, libérer la petite cour de l'école maternelle utilisée lors des NAP (cour dans laquelle les parents attendaient jusqu'alors). Les parents d'élèves mentionnent qu'il faudra installer au niveau de ce portail des panneaux d'affichage pour la maternelle, compte-tenu que les actuels panneaux d'affichage, effectivement lus par les familles pendant le temps d'attente de la sortie des classes, se trouvent sur la petite cour (fenêtre du bureau de direction).

-M. le Maire souhaite rappeler les règles de stationnement parmi les 5 places de stationnement du parking jouxtant la maternelle et l'élémentaire : 1 pour l'élémentaire, 1 pour la maternelle, 1 pour le Rased, 2 réservées aux personnes à mobilité réduite. Il y a eu récemment jusqu'à 10 voitures sur ce parking. Le policier municipal verbalisera désormais.

Le prochain Conseil d'École aura lieu **le mardi 24 février 2014** à 18h00.

La Directrice - C. ARMANGE



La secrétaire de séance - E. GUERINEAU

